

A. C. S. I. A.

3, Rue Saint-Saëns
75015 PARIS

Téléphone : 45.79.25.50

Paris, le 26 Février 1987

Devis pour la mise en place du service
télématique de Mr BRICOLAGE

I - OBJET

La présente proposition a pour objet la mise en place complète (réalisation et lancement de l'exploitation) d'un service télématique grand public orienté vers les clients actuels de Mr BRICOLAGE, ouvert également à l'ensemble de ses clients potentiels.

Le système est un système de communication commun à l'ensemble du réseau des magasins de Mr BRICOLAGE, mais devra se prêter, dans sa conception, autant que possible à une particularisation éventuelle des messages par magasin ou groupes de magasins dans l'avenir.

II - CONTENU DETAILLE

a - Les spécifications

La réalisation faisant l'objet de la présente proposition porte sur les quatre chapitres suivants :

- 1 - Le réseau de Mr BRICOLAGE : Liste des magasins, accès par un ou plusieurs codes de localisation.

La réalisation technique permettra par la suite, sans coût supplémentaire, d'ajouter d'autres index permettant de sélectionner les magasins à partir d'autres critères les qualifiant (exemple des listes de magasins pratiquant la location, etc...).

Les magasins en cours d'ouverture seront annoncés huit jours avant leur ouverture selon des procédures à convenir.

2 - Promotions du mois

Les produits en promotion seront introduits de manière mensuelle à l'intérieur de rubriques et sous-rubriques prédéterminées par Mr BRICOLAGE. Plusieurs groupes de promotions seront définis (jeux d'option avec un tronc mis en commun par l'équipe technique). L'accès se fera par magasin. Cette technique permettra dans l'avenir de particulariser, le cas échéant, des promotions ou actions commerciales exceptionnelles de tel ou tel magasin.

3 - Produits vedette

Cette rubrique donnera les nouveautés et les exclusivités et des "prix marteaux" en une dizaine d'écrans environ.

4 - Fiches conseils

Des fiches de conseils seront produites par familles de produits ou par produits. Elles orienteront l'acheteur potentiel vers telle gamme, tels matériaux ou tels outils selon une structure qui reste à définir (probablement spécifique à chaque fiche).

La présente proposition porte de manière forfaitaire sur la réalisation d'une vingtaine de fiches.

b - Prestations à fournir

Les prestations à fournir couvrent tous les postes de charges nécessaires d'une part à la réalisation du système, d'autre part à sa mise en exploitation finale et opérationnelle :

- 1 - Le support technique nécessaire à la conception d'ensemble et à l'élaboration des spécifications de chacun des chapitres.
- 2 - Le détail des spécifications techniques et organisationnelles de fonctionnement (les accès, les contenus, leur mise à jour, etc...).
- 3 - La conception des graphismes, des écrans de contenus, des écrans d'accompagnement (sommaires, guides, etc...).
- 4 - La réalisation des programmes informatiques de création, de diffusion et de mise à jour.
- 5 - La saisie et la création de tous les fichiers.
- 6 - Le chargement sur le serveur et la validation de l'ensemble sous le contrôle de Mr BRICOLAGE.
- 7 - La mise en place des dispositifs d'accès au serveur par le kiosque 3615.

III - DELAIS ET COUTS

a - Délais

La totalité de la réalisation, hors fiches de conseils, sera complètement opérationnelle le 20 Avril 1987 au plus tard.

Concernant les fiches de conseils, l'intervention rédactionnelle de Mr BRILOLAGE étant indispensable, les délais d'introduction dans le système des fiches seront ceux de leur production en amont de la technique : Les fiches seront structurées, reformulées et traitées dans un délai de 15 jours suivant leur transmission par Mr BRICOLAGE à ACSIA.

b - Budgets de création et d'exploitation

Les travaux décrits ci-dessus seront réalisés pour un montant total et forfaitaire de 100.000 F. H.T.

L'ensemble des charges techniques de mise à jour seront assumées par ACSIA, la rémunération d'ACSIA pour ces charges se réalisant, ainsi que pour les charges fixes et variables de diffusion à travers une répartition des recettes du kiosque sur la base de 70% pour ACSIA et 30% pour Mr BRICOLAGE.

Au cas où l'audience dépasserait une moyenne de 300 appels/jours environ représentant plus de 900 heures par mois et ce, pendant deux mois consécutifs, la base de répartition serait revue à l'avantage de Mr BRICOLAGE de la manière suivante :

de 900 à 1200 heures/mois : ⁴⁰~~60~~% Mr BRICOLAGE et ⁶⁰~~40~~% pour ACSIA
de 1200 à 1500 heures/mois : 50% Mr BRICOLAGE et 50% pour ACSIA